

**SAINT-PARDOUX-SOUTIERS****Un point sur les travaux et projets**

Jeudi 5 janvier, le conseil municipal a mis les bouchées doubles pour faire avancer les projets.

Martin Moreau signifie la fin des travaux du terrain de padel, Johann Baranger indique : « *Un devis convenable, de bons travaux, mais un non-respect du calendrier et des alentours du terrain* ». Emmanuel Rousselot évoque : « *Après le départ du locataire dans un logement à Soutiers, des travaux de rafraîchissement sont à prévoir avant la remise en location* ». Jean-Luc Guinard de la commission voirie-bâtiment informe d'une réunion avec les élus pour définir les travaux à prévoir ; du changement d'architecte pour les travaux de la Maison Francette, dont l'intérieur se termine ; des travaux à prévoir sur la voûte de l'église de Soutiers.

Les travaux de la Maison des assistantes maternelles ont repris avec ce début d'année. De nouveaux vestiaires à l'intention des agents techniques sont à l'étude.

**Aménagement du Poirier.** Le maire a fait la présentation technique et financière du projet après l'appel d'offres et le retour de cinq entreprises. « *L'analyse des lots est en cours, une étude détaillée sera remise lors du conseil municipal du 19 janvier pour le vote.* »

**Halle de sport.** « *La maîtrise*

*d'œuvre Solutech nous a remis une esquisse fin décembre comme nous le leur avions demandé. La solution retenue est un bâtiment traditionnel en dur aux dimensions de 42 m sur 20 m.* »

Un projet chiffré à près de 1 500 000,00 € pour la salle et le parking sans le terrain de football. Johann Baranger poursuit : « *En l'état le projet n'est pas viable et pas faisable. Les premières esquisses remises nous ont interpellés et nous demandons une révision des plans. Nous avons une réunion en visio conférence avec l'architecte lundi 9, pour savoir s'il peut répondre à nos attentes au point de vue financier* ». Remis à l'ordre du jour du conseil municipal du jeudi 19 janvier.

**Subvention collège Roger-Thabault, Mazières.** « *Le collège nous sollicite pour accorder une aide aux deux séjours scolaires de cette année.* » 35 élèves résidant à Saint-Pardoux Soutiers sont concernés. La subvention accordée est de 525 € soit 15 € par élève + une aide exceptionnelle de 350 €.

**Éclairage public.** Plusieurs propositions de prix sont faites par Séolis pour passer en Led l'éclairage public, avec des aides financières. « *Nous avons 229 points lumineux au sodium. Doit-on tous les remplacer ?* ». Le projet voté sera mis au prochain budget.



La halle de sport : un projet en réflexion remis à l'ordre du jour du conseil municipal du jeudi 19 janvier.

PHOTO : MAIRIE DE SAINT-PARDOUX SOUTIERS